

**LES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX DANS LA RECHERCHE  
ET LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Chantal Collin**  
Division des affaires politiques et sociales

**Le 30 mars 2006**

**Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.**

**THIS DOCUMENT IS ALSO  
PUBLISHED IN ENGLISH**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
INTRODUCTION .....	1
LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA.....	1
LES CONSEILS SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX .....	4
LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION.....	5
LE PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA .....	7
LE PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS .....	10
LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX.....	11
LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (NOVEMBRE 2005) .....	13
CONCLUSION.....	13



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT  
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

## LES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### INTRODUCTION

Le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur du Canada, le développement et le maintien d'une main-d'œuvre très qualifiée et l'accroissement de la qualité de la recherche-développement (R-D) dans les établissements postsecondaires canadiens préoccupent les décideurs fédéraux depuis une dizaine d'années. Le gouvernement fédéral reconnaît que la capacité du Canada de produire de la R-D et d'appliquer les nouvelles connaissances est essentielle pour maintenir la qualité de vie des Canadiens et assurer la réussite du pays dans une économie mondiale concurrentielle.

Les investissements fédéraux dans la R-D ont été sensiblement réduits dans la première moitié des années 1990, période durant laquelle le gouvernement du Canada luttait contre une hausse du déficit et de la dette publique. L'exercice 1997-1998 a cependant marqué le début d'un réinvestissement fédéral marqué dans la R-D. Le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la R-D a été clarifié et a reçu un nouvel élan lors du lancement de la Stratégie d'innovation du Canada en 2002<sup>(1)</sup>.

### LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

*Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*<sup>(2)</sup>, l'un des deux documents décrivant la Stratégie d'innovation du Canada, proposait une série de cibles et d'objectifs nationaux pour que le rendement du Canada sur le plan de la R-D soit parmi les meilleurs au monde :

- D'ici 2010, se classer parmi les cinq premiers pays du monde en ce qui concerne la performance sur le plan de la R-D.

---

(1) Association des universités et collèges du Canada (AUCC), *En plein essor : Édition 2005 du rapport sur la recherche universitaire et la transmission du savoir*, 2005, p. 5 et 22 (<http://www.aucc.ca/momentum/fr/report/>).

(2) Gouvernement du Canada, *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*, la Stratégie d'innovation du Canada (<http://innovationstrategy.gc.ca/gol/innovation/site.nsf/fr/in02424.html>).

- D'ici 2010, se classer parmi les meilleurs au monde pour ce qui est de la part des ventes du secteur privé attribuables à des innovations.
- D'ici 2010, au moins doubler les investissements actuels du gouvernement du Canada dans la R-D.
- D'ici 2010, augmenter les investissements de capital-risque par habitant pour arriver aux niveaux existant aux États-Unis<sup>(3)</sup>.

Afin d'atteindre les cibles et les objectifs visés dans sa Stratégie d'innovation, le gouvernement du Canada a reconnu que la recherche universitaire<sup>(4)</sup> devrait jouer un rôle stratégique et qu'il devrait obtenir la collaboration du secteur de l'enseignement supérieur<sup>(5)</sup>. En novembre 2002, le gouvernement fédéral et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) ont signé un Cadre de principes convenus concernant la recherche universitaire financée par le fédéral<sup>(6)</sup>. Ce document décrit la façon dont les parties « collaboreront pour faire progresser la recherche, le transfert de connaissances, y compris la commercialisation, et l'innovation au profit des Canadiens ». Le gouvernement fédéral acceptait de doubler le financement de la recherche universitaire au cours des huit années suivantes, tandis que les universités canadiennes s'engageaient à « doubler leur volume de recherche et à tripler leur rendement au chapitre de la commercialisation, ainsi qu'à augmenter la formation des chercheurs diplômés. Elles entend[ai]ent aussi contribuer au développement économique et social de leurs collectivités, sous réserve des investissements publics nécessaires et des contributions complémentaires des autres secteurs. »<sup>(7)</sup>

En 2004, le gouvernement fédéral a investi environ 2,3 milliards de dollars dans la recherche universitaire, soit 24,5 p. 100 de l'investissement total direct et indirect dans la

---

(3) *Ibid.*, « Sommaire », 2001, p. 6 ([http://innovationstrategy.gc.ca/gol/innovation/site.nsf/vDownload/Page\\_PDF/\\$file/summary\\_f.pdf](http://innovationstrategy.gc.ca/gol/innovation/site.nsf/vDownload/Page_PDF/$file/summary_f.pdf)).

(4) En 2004, 38 p. 100 de toute la recherche réalisée au Canada était effectuée dans les universités.

(5) Le secteur de l'enseignement supérieur comprend les universités, collèges et instituts postsecondaires, et les instituts de recherche et les cliniques qui travaillent sous la direction immédiate des établissements d'enseignement supérieur, qui sont administrés par ces derniers ou sont rattachés à eux. Voir Gisèle Bellefeuille, *Estimation des dépenses au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2003-2004*, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Document de travail n° 019, n° 88F0006XIF au catalogue, décembre 2005, p. 7 (<http://www.statcan.ca/francais/research/88F0006XIF/88F0006XIF2005019.pdf>).

(6) AUCC, *Cadre de principes convenus concernant la recherche universitaire financée par le fédéral entre le gouvernement du Canada et l'Association des universités et collèges du Canada*, 18 novembre 2002 ([http://www.aucc.ca/\\_pdf/francais/reports/2002/frame\\_cadre\\_f.pdf](http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2002/frame_cadre_f.pdf)).

(7) *Ibid.*

recherche de ce secteur (9,3 milliards de dollars) pour l'année<sup>(8)</sup>. D'après Statistique Canada, le coût estimatif de la R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur assumé par le gouvernement fédéral est passé de 809 millions de dollars en 1996-1997 à 2 181 millions de dollars en 2003-2004 (voir le tableau 1). On estime que, en 2006-2007, « l'aide fédérale annuelle consentie à la recherche dans le secteur de l'enseignement supérieur s'établira à environ 2 milliards de dollars de plus qu'en 1997-1998, soit un investissement cumulatif supplémentaire de plus de 11 milliards au cours de la période »<sup>(9)</sup>. Plus des deux tiers des investissements fédéraux dans les établissements postsecondaires appuient la recherche réalisée dans les universités.

**Tableau 1**  
**Coût estimatif de la R-D subventionnée par le gouvernement fédéral**  
**dans le secteur l'enseignement supérieur, 1996-1997 à 2003-2004**  
**(en millions de dollars)**

1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
809,0	792,7	862,9	1 084,6	1 292,8	1 586,8	1 816,7	2 181,7

Source : Bellefeuille (2005).

Les investissements fédéraux dans la R-D universitaire s'effectuent par l'entremise des trois conseils subventionnaires fédéraux – les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)<sup>(10)</sup>, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)<sup>(11)</sup> et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)<sup>(12)</sup> – et par

(8) AUCC (2005), p. 15.

(9) *Budget 2005 – Plan budgétaire*, chap. 4, « Une économie productive, croissante et durable : Investir dans les idées et les technologies habilitantes » (<http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc4bf.htm>).

(10) Les IRSC s'articulent autour de 13 instituts virtuels qui forment un réseau national de recherche réunissant les chercheurs et les intervenants dans tout le pays et au niveau international. Ces instituts sont l'Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite; l'Institut du cancer; l'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents; l'Institut de génétique; l'Institut des maladies infectieuses et immunitaires; l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies; l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète; l'Institut de la santé des Autochtones; l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire; l'Institut de la santé des femmes et des hommes; l'Institut de la santé publique et des populations; l'Institut des services et des politiques de la santé et l'Institut du vieillissement (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/193.html>).

(11) Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (<http://www.crsng.gc.ca/indexfr.htm>).

(12) Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ([http://www.crsh.ca/web/home\\_f.asp](http://www.crsh.ca/web/home_f.asp)).

l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation<sup>(13)</sup> et d'autres programmes créés depuis 1997. Ces derniers comprennent le Programme des chaires de recherche du Canada<sup>(14)</sup>, lancé en 2002, et le Programme des coûts indirects<sup>(15)</sup>, lancé en 2001 et renouvelé en 2003<sup>(16)</sup>. Le gouvernement fédéral appuie également le secteur de l'enseignement supérieur indirectement, par l'entremise de paiements de transfert pécuniaire (Transfert canadien en matière de programmes sociaux) aux provinces et aux territoires. Le présent document décrit les investissements fédéraux récents dans chacun de ces programmes.

## LES CONSEILS SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Les conseils subventionnaires fédéraux ont joué un rôle clé dans la R-D depuis leur création (le CRSH en 1977, le CRSNG en 1978, et les IRSC en 2000, qui ont remplacé le Conseil de recherches médicales créé en 1965)<sup>(17)</sup>. Ces organismes fédéraux indépendants appuient la production et la diffusion de nouvelles connaissances scientifiques et la formation de chercheurs très qualifiés dans leurs domaines respectifs, et ils encouragent la collaboration entre les universités, l'industrie et les gouvernements pour que de nouvelles innovations contribuent à l'économie canadienne. Les subventions et les bourses sont attribuées par un processus national indépendant d'évaluation par les pairs. En 1998, lorsque le gouvernement fédéral a commencé à réinvestir dans la R-D, l'une de ses premières mesures a consisté à accroître les budgets des trois conseils pour les ramener à leurs niveaux de 1994-1995. Le gouvernement s'est aussi engagé à investir 400 millions de dollars de plus dans les conseils subventionnaires au cours des trois années suivantes<sup>(18)</sup>. De 1997-1998 à 2004-2005, le gouvernement fédéral a accordé

---

(13) Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ([http://www.innovation.ca/index\\_f.cfm](http://www.innovation.ca/index_f.cfm)).

(14) Programme des chaires de recherche du Canada ([http://www.chairs.gc.ca/web/home\\_f.asp](http://www.chairs.gc.ca/web/home_f.asp)).

(15) Programme des coûts indirects ([http://www.indirectcosts.gc.ca/home\\_f.asp](http://www.indirectcosts.gc.ca/home_f.asp)).

(16) Le gouvernement du Canada a aussi annoncé en 2003 le lancement du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Pour plus de renseignements sur ce programme, voir Kevin Kerr et Chantal Collin, *Investissements fédéraux récents dans l'éducation postsecondaire et la formation*, PRB 06-25F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 2006.

(17) La recherche universitaire était subventionnée auparavant par l'entremise du Conseil national de recherches (CNR), qui est considéré comme le principal organisme de R-D du gouvernement du Canada depuis sa création en 1916. La décision de scinder l'appui aux subventions de recherche universitaire et l'appui aux laboratoires nationaux faisait suite à une recommandation faite par le Comité sénatorial spécial de la politique scientifique en 1973.

(18) AUCC (2005), p. 9.

9,4 milliards de dollars aux conseils subventionnaires fédéraux<sup>(19)</sup>. Le Budget 2005 prévoyait 11 millions de dollars de plus par an pour le CRSH, et 32 millions de dollars chacun pour le CRSNG et les IRSC<sup>(20)</sup>.

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a affecté tous les ans d'importantes nouvelles ressources aux conseils subventionnaires et ces investissements ont contribué à améliorer la performance du Canada en matière de R-D. Toutefois, les conseils subventionnaires soutiennent que, pour maintenir cet élan et s'assurer que le Canada n'accuse pas de retard par rapport à d'autres pays qui améliorent eux aussi leur rendement en R-D, il faut accroître les investissements. Ils font remarquer que l'écart se creuse entre le nombre d'excellentes propositions qu'ils reçoivent et le nombre de celles qu'ils peuvent subventionner. Ils craignent que cette situation décourage des chercheurs de participer aux concours à l'avenir.

De plus, les chercheurs canadiens ont besoin de plus de financement pour participer à des projets internationaux de R-D et profiter du savoir qu'ils peuvent acquérir en participant à des projets de recherche de calibre mondial. Les retombées ne se limitent évidemment pas aux chercheurs, puisque leur participation accroît également la présence internationale du Canada dans le domaine des sciences et de la technologie. Les conseils subventionnaires croient qu'en investissant judicieusement, le Canada pourra relever les défis de l'avenir et assurer ainsi son progrès continu vers l'édification d'une économie novatrice et productive axée sur le savoir et la technologie, qui en fera un chef de file mondial de la R-D.

## **LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION<sup>(21)</sup>**

En avril 1997, le gouvernement fédéral créait la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), un organisme indépendant chargé d'investir dans l'infrastructure de recherche du Canada. Ces investissements visaient à financer du matériel et des installations de

---

(19) *Ibid.*, p. 21. Pour plus de renseignements sur les dépenses réelles des trois conseils subventionnaires fédéraux aux chapitres des subventions et des bourses à l'appui de l'éducation postsecondaire, voir Kerr et Collin (2006).

(20) Il faut souligner qu'en 2004-2005, les budgets du CRSH et du CRSNG ont été réduits par suite du processus de réaffectation entrepris à Industrie Canada.

(21) L'information fournie dans cette section se fonde sur diverses publications et données affichées sur le site de la FCI ([http://www.innovation.ca/index\\_f.cfm](http://www.innovation.ca/index_f.cfm)) ou publiées dans Charles M. Beach, Robin W. Boadway et R. Marvin McInnis (dir.), *Higher Education in Canada*, Kingston, Queen's University Press, 2005, p. 213 à 215.



pointe, à appuyer des mécanismes facilitant la commercialisation des découvertes issues de la recherche et d'autres technologies habilitantes nécessaires pour mener des recherches de calibre mondial, et à attirer et à garder des chercheurs très qualifiés. La Fondation a reçu au départ 800 millions de dollars. Depuis, le gouvernement a modifié à plusieurs reprises son accord de financement avec la FCI, et l'investissement total se chiffrait à 3,65 milliards de dollars en 2005<sup>(22)</sup>. L'investissement total, y compris les intérêts composés, devrait atteindre les 4,85 milliards de dollars en 2010<sup>(23)</sup>.

Au 31 mars 2005, des engagements de 2,93 milliards de dollars avaient été pris dans plus de 4 000 projets novateurs menés dans 127 universités, collèges, instituts de recherche sans but lucratif et hôpitaux de recherche dans 62 municipalités canadiennes<sup>(24)</sup>. Depuis 1997, le taux de rendement des investissements s'est situé en moyenne à 5,71 p. 100 par an. La Fondation finance jusqu'à 40 p. 100 des coûts d'infrastructure d'un projet. Les bénéficiaires de ses subventions doivent obtenir des fonds de contrepartie des provinces et d'organisations ou sociétés privées. En 2005, près de 3,9 milliards de dollars de financement complémentaire avaient été obtenus auprès des gouvernements provinciaux, du secteur privé et d'autres partenaires<sup>(25)</sup>. D'après le ratio de financement (40/60), l'investissement en capital total de la FCI, des établissements de recherche et de leurs partenaires devrait dépasser 11 milliards de dollars en 2010<sup>(26)</sup>. Le tableau 2 illustre les dépenses totales de la FCI de 1997 à 2005.

**Tableau 2**  
**Fondation canadienne pour l'innovation – Dépenses, 1997-2005**  
**(en millions de dollars)**

1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
1,6*	30,7	118,3	188,2	239,1	332,4	358,9	271,3

\* Aucune subvention n'a été versée la première année. Les dépenses ne comprennent que les dépenses générales et les frais d'administration, ainsi que l'amortissement des immobilisations.

(22) Dans sa Mise à jour économique de novembre 2005, le gouvernement fédéral promettait d'investir encore 500 millions de dollars dans la FCI, afin d'appuyer ses activités au cours des cinq années suivantes. La FCI devait recevoir ce montant en 2005-2006, mais des élections ont été déclenchées à la fin de novembre 2005 et un nouveau gouvernement a été élu le 23 janvier 2006. Étant donné le changement de gouvernement, le sort de cet engagement est incertain.

(23) FCI, *Rapport annuel 2004-2005*, 2005 ([http://www.innovation.ca/publications/annual/annual05\\_f.pdf](http://www.innovation.ca/publications/annual/annual05_f.pdf)).

(24) La FCI présente aux Canadiens les fruits de ces projets dans son cybermagazine (<http://innovationcanada.ca/20/fr/default.html>).

(25) AUCC (2005), p. 25.

(26) FCI (2005), p. 15.

La formule 40/60 n'a cependant pas fonctionné dans la région de l'Atlantique, où la faiblesse du secteur privé ne permettait pas aux universités et collèges d'obtenir les fonds de contrepartie nécessaires pour avoir accès au financement de la FCI. Le fédéral a remédié à la situation en créant le Fonds d'innovation de l'Atlantique<sup>(27)</sup> au sein de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ce Fonds prévoyait 300 millions de dollars de plus sur cinq ans (exercices 2001-2002 à 2005-2006) pour des investissements stratégiques visant à accroître la capacité d'innovation de la région de l'Atlantique par la R-D, à appuyer la commercialisation des découvertes scientifiques et à faire en sorte que la région de l'Atlantique ait un accès plus équitable aux programmes nationaux de R-D<sup>(28)</sup>. Le Budget 2005 a confirmé le renouvellement du Fonds d'innovation de l'Atlantique, qui a obtenu 300 millions de dollars pour appuyer la recherche universitaire, la commercialisation et les entreprises novatrices de la région.

Une évaluation par une tierce partie des programmes de la FCI (le Fonds d'innovation, le Fonds de développement de la recherche universitaire et le Fonds de développement de la recherche dans les collèges) a été effectuée en 2002. Elle a révélé que la participation des chercheurs en sciences humaines était faible et que « la mise en œuvre des projets et la recherche de ressources financières pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures pos[ai]ent des problèmes à nombre d'établissements »<sup>(29)</sup>. Le résultat global était cependant très positif et démontrait que ces programmes ont réussi à renforcer la capacité d'innovation du Canada et à attirer des fonds de contrepartie, et qu'ils contribuent probablement à améliorer de façon importante le bien-être économique et social du pays.

## **LE PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA**

En 2000, le gouvernement fédéral a investi un premier montant de 900 millions de dollars afin de créer le Programme des chaires de recherche du Canada, pour aider les universités canadiennes à attirer et à garder les meilleurs chercheurs. L'objectif était de créer 2 000 professorats de recherche au pays d'ici 2008. Afin de financer l'infrastructure de

---

(27) Agence de promotion économique du Canada atlantique, Fonds d'innovation de l'Atlantique (<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/financier/aif/index.shtml>).

(28) Il convient de noter que cette utilisation des fonds fédéraux pour compenser la faiblesse du secteur privé dans une région du Canada est unique en son genre.

(29) FCI, *Faits saillants : Évaluation par une tierce partie des Fonds d'innovation, Fonds de développement de la recherche universitaire, et Fonds de développement de la recherche dans les collèges*, mai 2003, p. 2 ([http://www.innovation.ca/evaluation/2003/Bearing\\_key\\_f.pdf](http://www.innovation.ca/evaluation/2003/Bearing_key_f.pdf)).

recherche, 250 millions de dollars de plus étaient accordés aux titulaires des chaires par l'entremise de la FCI<sup>(30)</sup>. Les chaires sont réparties par niveau et par discipline. Les chaires de niveau 1 sont octroyées à des chercheurs chevronnés reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine, tandis que les chaires de niveau 2 s'adressent à des nouveaux chercheurs dont leurs pairs pensent qu'ils ont le potentiel voulu pour devenir des chefs de file dans leur domaine. Les chaires de niveau 1 reçoivent 200 000 \$ par an pendant sept ans et sont renouvelables. Le financement des chaires de niveau 2 est fixé à 100 000 \$ par an pendant cinq ans et peut être renouvelé une fois. Les universités doivent contribuer financièrement aux chaires. Les chaires sont réparties entre les disciplines comme suit : 20 p. 100 aux sciences humaines, 35 p. 100 aux sciences de la santé, et 45 p. 100 aux sciences naturelles et au génie<sup>(31)</sup>. Le tableau 3 illustre les dépenses réelles du Programme par l'entremise des trois conseils subventionnaires pour la période 2000-2005.

**Tableau 3**  
**Programme des chaires de recherche du Canada – Dépenses réelles, 2000-2005**  
**(en millions de dollars)**

<b>Organisme</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
IRSC	5,9	21,2	34,2	46,3	60,6
CRSNG	5,0	27,0	47,4	67,6	86,4
CRSH	2,3	11,1	21,1	32,0	41,0
<b>Total</b>	<b>13,2</b>	<b>59,3</b>	<b>102,7</b>	<b>145,9</b>	<b>188,0</b>

Source : Information fournie par le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada.

(30) Le 29 septembre 2005, le Programme des chaires de recherche du Canada lançait son nouveau Fonds des leaders, qui permet aux établissements d'avoir accès à d'autres fonds pour les infrastructures. Le Programme continuera d'utiliser son processus d'évaluation par les pairs pour évaluer les demandes d'appui de la FCI aux infrastructures relativement aux nominations des chaires.

(31) Le Programme prévoit une certaine souplesse dans la répartition des chaires. Par exemple, les universités dotées de six chaires ou moins peuvent décider comment elles répartiront leurs chaires. Outre leurs attributions spéciales, les universités dotées de sept à 19 chaires peuvent maintenant répartir jusqu'à quatre d'entre elles en s'éloignant de l'attribution prévue initialement. Pour les autres, le secrétariat du Programme dispose de la flexibilité voulue pour répondre, au cas par cas, aux demandes de changement de la répartition. Voir Chaires de recherche du Canada, *Réponse du Comité directeur du Programme des chaires de recherche du Canada à l'évaluation quinquennale du Programme*, p. 5 ([http://www.chaires.gc.ca/web/about/publications/fifth\\_year\\_response\\_f.pdf](http://www.chaires.gc.ca/web/about/publications/fifth_year_response_f.pdf)).

En novembre 2005, 1 577 chaires de recherche du Canada avaient été octroyées (755 chaires de niveau 1 et 822 chaires de niveau 2). Près du tiers des titulaires de chaire (32 p. 100) avaient été recrutés à l'étranger (235 expatriés et 266 originaires d'autres pays) et 79 p. 100 des titulaires étaient des hommes<sup>(32)</sup>. Le mandat de 53 titulaires avait été renouvelé pour une deuxième fois<sup>(33)</sup>.

Une évaluation sommative, réalisée en 2004, a confirmé que le Programme des chaires de recherche du Canada était sur la bonne voie pour atteindre sa cible de chaires de recherche et qu'il avait « contribué à créer un environnement de recherche qui aide à recruter et à retenir à long terme des chercheurs de pointe »<sup>(34)</sup>. Les participants à cette évaluation ont indiqué que le volet de financement FCI du Programme avait joué un rôle clé dans la réussite de ce dernier et permis d'attirer des chercheurs de pointe de l'étranger. Les universités et les titulaires de chaires ont dit que le Programme avait « permis d'obtenir entre 218 et 343 millions de dollars de financement supplémentaire pour la recherche »<sup>(35)</sup>. Plusieurs résultats de recherche positifs étaient signalés, comme des demandes de brevets, des brevets, des inventions et de nouveaux traitements potentiels pour des maladies<sup>(36)</sup>. Les effets négatifs imprévus du Programme comprenaient un « impact négatif sur le corps professoral en raison de la plus grande

---

(32) En 2003, un groupe de professeures s'est plaint à la Commission des droits de la personne que le Programme des chaires de recherche du Canada était discriminatoire envers les femmes et d'autres groupes minoritaires. D'après le rapport *Évaluation quinquennale du Programme des chaires de recherche du Canada : Rapport final d'évaluation*, préparé par Malatest & Associates Ltd. (p. viii), pour atteindre l'égalité entre les sexes, il fallait accorder 161 chaires de niveau 1 des IRSC à des femmes de 2003 à 2006, quadrupler les mises en candidature des femmes pour les chaires de niveau 2 des IRSC et doubler les mises en candidature des femmes pour les chaires de niveau 2 du CRSH et du CRSNG. Quelques mesures ont été prises pour remédier à la situation, avec un certain succès, comme en témoignent les résultats du concours de novembre 2004, qui ont attribué 35 p. 100 des chaires à des femmes. D'autres améliorations sont prévues, car depuis août 2005, les universités doivent indiquer des cibles pour les candidatures de femmes aux chaires de recherche du Canada.

(33) Les statistiques du Programme des chaires de recherche du Canada sont affichées sur le site Web de celui-ci ([http://www.chaires.gc.ca/web/about/statistics\\_f.asp](http://www.chaires.gc.ca/web/about/statistics_f.asp)).

(34) Malatest & Associates Ltd., *Évaluation quinquennale du Programme des chaires de recherche du Canada : Rapport final d'évaluation*, rapport préparé pour le Comité directeur de l'évaluation du Programme des chaires de recherche du Canada, 2 décembre 2004, p. x ([http://www.chaires.gc.ca/web/about/publications/fifth\\_year\\_review\\_f.pdf](http://www.chaires.gc.ca/web/about/publications/fifth_year_review_f.pdf)).

(35) De nombreux facteurs influent sur le montant du financement obtenu pour la recherche et il est impossible d'attribuer toutes les hausses du financement au Programme des chaires de recherche du Canada. Toutefois, les titulaires de recherche ont constaté des hausses beaucoup plus importantes du financement depuis l'attribution de leur chaire, par rapport aux autres chercheurs, pendant la même période. Voir Malatest & Associates Ltd. (2004), « Résumé », p. x.

(36) Il convient cependant de souligner que les retombées sur la recherche découlent de multiples facteurs et ne peuvent être attribuées exclusivement au Programme des chaires de recherche du Canada.

concentration des ressources universitaires autour des chaires » et une « baisse du moral du corps professoral en raison de la plus grande segmentation de ce corps »<sup>(37)</sup>. De plus, « la plupart des universités interviewées dis[ai]ent que le nombre plus faible de chaires attribuées dans le secteur relevant du CRSH a eu un impact sur leurs plans en matière d'embauche et de recherche »<sup>(38)</sup>. La viabilité du Programme était également une source de préoccupation pour certains participants à l'évaluation. Tout comme pour les conseils subventionnaires fédéraux, les personnes interrogées au cours de cette évaluation quinquennale convenaient qu'un financement accru et continu, y compris celui de la FCI, serait essentiel à la réussite à long terme du Programme.

## LE PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

Les investissements fédéraux accrus dans la R-D ont obligé les universités et les hôpitaux de recherche affiliés à mener de plus en plus de recherches sans un appui financier supplémentaire pour couvrir une partie des coûts indirects de la recherche subventionnée, qui s'élèvent à au moins 40 p. 100 des coûts directs de la recherche, selon les estimations. Ces coûts indirects se rapportent à la création d'installations, à l'achat de matériel informatique et d'autres technologies essentielles, à l'accroissement de la demande de ressources bibliothécaires, financières, humaines et de sécurité, etc. Le gouvernement fédéral a reconnu, dans son budget de décembre 2001, qu'un appui supplémentaire s'imposait, et il a prévu un investissement ponctuel de 200 millions de dollars pour alléger les pressions financières associées à la recherche qu'il subventionnait<sup>(39)</sup>. Cette affectation a été approuvée en février 2002 et a été versée avant la fin de l'exercice aux universités et à leurs hôpitaux de recherche affiliés (79 établissements qui confèrent des grades) pour les coûts déjà engagés<sup>(40)</sup>.

Le Programme des coûts indirects a été renouvelé et renforcé en 2003, puisque le budget fédéral comportait la promesse d'un investissement annuel de 225 millions de dollars.

---

(37) Malatest & Associates Ltd. (2004), p. v.

(38) *Ibid.*, p. 51.

(39) Voir le site Web du Programme des coûts indirects (<http://www.coutsindirects.gc.ca>, consulté le 15 février 2006).

(40) Les paiements se fondaient sur les subventions de recherche accordées au cours des trois années précédentes par les trois conseils subventionnaires fédéraux. Renseignement fourni par le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada.

Les dépenses admissibles dans le cadre de ce programme sont de cinq types : installations; ressources; gestion et administration; exigences réglementaires et agrément; propriété intellectuelle. Le programme a commencé à accorder des subventions en 2003-2004, par l'entremise des trois conseils subventionnaires. Un financement supplémentaire a été promis dans les budgets de 2004 et 2005 (respectivement 20 et 15 millions de dollars), ce qui a porté le financement annuel total du programme à 260 millions de dollars en 2005-2006<sup>(41)</sup>. D'après le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, qui administre le Programme des coûts indirects, les subventions ont été accordées comme suit : 224,4 millions de dollars en 2003-2004, 244,5 millions de dollars en 2004-2005, et 259 millions de dollars en 2005-2006.

Un examen à mi-mandat du programme effectué en 2004-2005 portait sur des modèles de rechange pour la prestation et la conception du programme et sur le succès qu'il connaissait. Les résultats de cet examen et la réponse des gestionnaires devraient être rendus publics au printemps 2006.

## **LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX**

De 1996-1997 à 2003-2004, l'appui financier fédéral à la santé, à l'éducation postsecondaire et à l'aide sociale a été consolidé en une contribution globale aux provinces et territoires – le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Le 1<sup>er</sup> avril 2004, le TCSPS a été scindé en deux transferts : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le TCS représentait 62 p. 100 du transfert global fédéral et le TCPS, les autres 38 p. 100.

Le TCPS appuie l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il comprend des transferts de points d'impôt, ainsi qu'un transfert « en espèces » par habitant<sup>(42)</sup>. Étant donné que les provinces et les territoires peuvent consacrer à l'éducation

---

(41) Programme des coûts indirects, *Rapport au Ministre*, avril 2003 à mars 2004 ([http://www.coutsindirects.gc.ca/publications/Brief04\\_f.pdf](http://www.coutsindirects.gc.ca/publications/Brief04_f.pdf)).

(42) En 1977, le gouvernement fédéral a abaissé ses taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés (respectivement 13,5 points de pourcentage et 1 point de pourcentage), permettant ainsi aux provinces de relever les leurs dans les mêmes proportions. Depuis, la valeur des transferts de points d'impôt est une source de friction continue entre les provinces et le fédéral. Celui-ci estime que le calcul de son appui aux provinces et territoires devrait tenir compte de la valeur des points d'impôt transférés et des versements en espèces. Les provinces estiment que, une fois la capacité d'imposition transférée, le fédéral ne contrôle plus cette dépense.

postsecondaire le pourcentage de leur choix du TCPS et qu'ils utilisent une partie des paiements de péréquation pour financer les dépenses postsecondaires, il n'est pas possible d'évaluer précisément la contribution indirecte du gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire<sup>(43)</sup>.

Néanmoins, d'après les tendances des dépenses provinciales, on estime à 4,5 milliards de dollars la part du TCPS que les provinces ont consacrée au financement de base des universités et collèges en 2004-2005<sup>(44)</sup>. D'après les *Comptes publics du Canada 2004-2005*, les provinces et territoires ont reçu 7,9 milliards de dollars de transferts en espèces du TCPS en 2004-2005, comparativement à 7,5 milliards de dollars en 2003-2004. Conformément à la loi, les transferts en espèces atteindront 8,4 milliards de dollars en 2005-2006 et 8,8 milliards de dollars en 2007-2008<sup>(45)</sup>.

Un grand nombre d'observateurs et de parties intéressées représentant un vaste éventail d'intérêts de la société canadienne<sup>(46)</sup> ont soutenu que le TCPS devrait être scindé en un transfert en matière de programmes sociaux et un transfert en matière d'éducation postsecondaire pour les mêmes raisons qui ont justifié la restructuration du TCSPS, soit améliorer la transparence et la reddition des comptes en matière d'affectation des dépenses, accroître la visibilité de l'appui fédéral et donner de meilleurs résultats. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes était lui aussi en faveur de deux transferts distincts dans son rapport de décembre 2004, croyant que « [c]e changement [...] améliorera[it] les résultats sur les deux plans »<sup>(47)</sup>.

---

(43) Il est cependant possible d'estimer les dépenses théoriques à cette fin. Voir « Transferts fédéraux en espèces estimatifs à l'appui de l'éducation postsecondaire, années choisies » pour la période allant de 1997-1998 à 2004-2005 dans Kerr et Collin (2006), p. 28.

(44) Cette information est tirée du *Bulletin interactif* d'avril 2005 ([http://www.caut.ca/fr/bulletin/issues/2005\\_apr/news\\_feds.asp](http://www.caut.ca/fr/bulletin/issues/2005_apr/news_feds.asp), disponible en anglais seulement) de l'AUCC, qui l'attribue à une note d'information à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences obtenue en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. D'après ce document interne, le gouvernement fédéral dépense actuellement environ 1,7 milliard de dollars de moins en transferts annuels pour l'éducation postsecondaire qu'il y a une décennie.

(45) Les montants du TCPS sont actuellement prévus par la loi jusqu'en 2007-2008.

(46) Le Conseil canadien de développement social, la Fédération canadienne des sciences humaines, l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, Centraide et la Fédération canadienne des municipalités, entre autres, conviennent tous que le TCPS devrait être restructuré en deux paiements de transfert (éducation postsecondaire et programmes sociaux). Stephen Kerstetter du Canadian Centre for Policy Research a proposé un partage égal entre trois transferts (éducation postsecondaire, aide sociale et services de garde).

(47) Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *En marche vers l'avenir : Priorités et choix pour l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle*, décembre 2004, p. 165 (<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committepublication.aspx?com=8977&sourceid=96733&switchlanguage=1>).

## LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (NOVEMBRE 2005)

Dans sa Mise à jour économique et financière de novembre 2005<sup>(48)</sup>, le gouvernement fédéral a promis d'importants investissements dans la recherche universitaire et l'infrastructure postsecondaire du Canada. Ces investissements pourraient ne pas se matérialiser, vu le changement de gouvernement qui a suivi l'élection fédérale de 2006. Celui qui visait à établir un Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire à l'appui des dépenses des provinces et des territoires visant à améliorer l'infrastructure postsecondaire du Canada avait cependant fait l'objet d'un engagement de financement dans le projet de loi C-48. Ce projet de loi, qui autorisait l'affectation théorique sur deux exercices (2006-2007 et 2007-2008) d'un paiement de un milliard de dollars destiné à l'infrastructure a reçu la sanction royale le 20 juillet 2005<sup>(49)</sup>.

## CONCLUSION

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a accru ses investissements dans la R-D et son infrastructure. Ces investissements ont déjà donné des résultats importants, car la capacité et le rendement de la R-D du Canada dans le secteur de l'enseignement supérieur ont réalisé des gains importants. Le Canada est maintenant reconnu internationalement comme un pays qui offre une excellente formation et qui produit de la recherche de calibre mondial. Le 25 octobre 2005, l'Association des universités et collèges du Canada publiait *En plein essor* :

---

(48) Ministère des Finances du Canada, *La Mise à jour économique et financière*, novembre 2005 ([http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/ec05\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/ec05_f.html)).

(49) D'autres engagements proposés dans la Mise à jour économique et financière de 2005 comprenaient : 1,2 milliard de dollars de financement supplémentaire au cours des cinq prochaines années pour le Programme des coûts indirects; 85 millions de dollars de financement supplémentaire aux conseils subventionnaires (35 millions de dollars chacun pour les IRSC et le CRSNG, et 15 millions de dollars pour le CRSH); 500 millions de dollars pour la FCI, afin d'appuyer ses activités au cours des cinq années suivantes; 21 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre à des étudiants qui préparent une maîtrise en génie ou en sciences naturelles ou de la santé d'acquérir de l'expérience en recherche dans le secteur privé, et 18 millions de dollars afin d'aider des titulaires de maîtrises en génie ou en sciences naturelles ou de la santé à préparer une maîtrise en administration des affaires dans des établissements canadiens; et 160 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la création d'installations intégrées de grande échelle réunissant des chercheurs universitaires et du secteur privé qui permettront d'accélérer la commercialisation des découvertes issues de la recherche universitaire. Étant donné le changement de gouvernement après les élections fédérales de 2006, le sort de ces engagements est incertain.



*Édition 2005 du rapport sur la recherche universitaire et la transmission du savoir*<sup>(50)</sup>, qui décrit les progrès réalisés par les universités pour aider le Canada à atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la Stratégie d'innovation du Canada. D'après ce rapport, les universités sont en voie d'atteindre leur objectif de tripler leur rendement commun en matière de commercialisation d'ici 2010<sup>(51)</sup>. De plus, « les universités et leurs établissements affiliés ont intensifié leurs activités de recherche : les sommes investies à cet effet sont passées de 5,8 milliards de dollars à 9,3 milliards de dollars en quatre ans, une augmentation de 61 p. 100 entre 2000 et 2004. Les universités sont donc en bonne voie de réussir à doubler leurs activités de recherche. »<sup>(52)</sup>

D'après l'AUCC et d'autres intervenants canadiens dans le secteur de la R-D, si le Canada veut atteindre son objectif de se hisser d'ici 2010 parmi les cinq premiers pays du monde pour le rendement de la R-D, il devra à très court terme non seulement maintenir l'élan donné par ces importants investissements fédéraux dans la R-D, mais aussi le renforcer grâce à de nouveaux investissements dans la recherche. Les partisans de cette approche soutiennent en outre qu'il faut un engagement financier continu dans la R-D pour que les Canadiens continuent de tirer le plus grand avantage possible du domaine de la recherche au Canada.

---

(50) AUCC (2005).

(51) Statistique Canada réalise tous les deux ans une enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur. Les données des enquêtes de 2003 et 2004 confirment les constatations de l'AUCC. Voir les résultats de l'enquête de 2003 (<http://www.statcan.ca/francais/research/88F0006XIF/88F0006XIF2005018.pdf>), et les résultats préliminaires de l'enquête de 2004 (<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060127/q060127e.htm>).

(52) AUCC (2005), p. 32.